



CUMUNIT   
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Bureau du 22 septembre 2025

**D LIB RATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUT  D'AGGLOM RATION DE BASTIA**

**OBJET : Adh sion   l'association nationale des  lus des littoraux (ANEL) pour l'ann e 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre   9h, le Bureau de la Communaut  d'Agglom ration de Bastia s'est r uni dans les locaux de la Communaut  d'Agglom ration de Bastia, Port Toga sous la pr sidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PR SENTS :**

Pierre SAVELLI, G rard ROMITI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Michel SIMONPIETRI, Marie-H l ne PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI.

**ABSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGGRI, Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la s ance.

Bureau du 22 septembre 2025

**OBJET : Adhésion à l'association nationale des élus des littoraux (ANEL) pour l'année 2025**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que l'association nationale des élus des littoraux (ANEL) a pour objectif d'aider les élus dans l'exercice de leurs missions et de répondre à leurs questionnements plus particulièrement sur les problèmes et les enjeux liés à la proximité de leurs territoires avec le littoral ;

Considérant l'intérêt de la Communauté d'Agglomération de Bastia de rejoindre l'ANEL afin de bénéficier d'un appui stratégique, d'un partage d'expériences et d'un accès privilégié à des ressources et événements dédiés ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (A l'unanimité)**

D'adhérer pour l'année 2025 à l'association nationale des élus des littoraux (ANEL) pour une cotisation annuelle de 7 100 € ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget GEMAPI de la Communauté d'Agglomération de Bastia – 011-6281 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

*[Signature]*  
**Louis POZZO DI BORGO**